

1 Médecin Responsable du service Départemental de promotion de la santé maternelle et infantile (H/F)

Le médecin départemental de PMI, au sein de la Direction Prévention et accompagnement, définit, organise et coordonne les actions de prévention et de santé publique. Il met en œuvre des actions sanitaires et médico-sociales au vu des enjeux et des indicateurs de santé publique du territoire. Il met en œuvre le plan de développement de la PMI. En appui aux médecins territoriaux, il assure des consultations sur le territoire et des actions de dépistage dans les écoles maternelles.

CADRE D'EMPLOI : Médecins territoriaux

RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE : Bar le Duc

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Définir une politique de prévention et de santé publique globale, en cohérence avec les différents schémas et pactes départementaux rénovés et garantir sa mise en œuvre.

- Elaborer et évaluer la politique de PMI, en étroite collaboration avec le Directeur, les responsables de services sociaux et les responsables territoriaux.
- Garantir la réalisation des missions réglementaires du service en matière de PMI telles que définies dans la Code de Santé Publique. Garantir le respect des règles professionnelles.
- Développer et animer les partenariats départementaux en lien avec la PMI dans une optique de prévention universelle et en partenariat avec le service social départemental
- Organiser une veille réglementaire et technique sur ses champs de compétences
- Assurer la promotion des actions départementales en matière de santé publique
- Assurer une veille sanitaire et apporter un conseil technique en matière de santé publique dans le domaine de compétence de la PMI
- S'assurer de la mise en œuvre du Plan de Développement de la PMI (projet de service)

2- Promouvoir et développer des actions de prévention médico-sociale

- Mettre en œuvre et évaluer les actions de prévention et de dépistage précoce des inadaptations, relatives à la santé des nourrissons et des jeunes enfants et relatives à la santé des futures mères
- Garantir le respect des conditions d'accueil individuel et collectif de la petite enfance
- En étroite collaboration avec le service social départemental, participer à l'élaboration de la politique de prévention universelle

3- Assurer des consultations sur le territoire et des actions de dépistage dans les écoles maternelles en appui aux médecins territoriaux

- Procéder aux examens médicaux des enfants lors de consultations médicales et des bilans de santé des 3-4 ans, dans les écoles maternelles
- Assurer les vaccinations
- Participer à la protection des mineurs en risque de danger ou danger
- Orienter les enfants qui le nécessitent vers les structures médicales ou les dispositifs adaptés

4- Piloter l'activité Services aux Familles et encadrer les responsables territoriaux de PMI (Médecins ou cadres de santé)

- Animer l'instance CCPD et piloter l'activité agrément des assistants maternels et familiaux et EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant), en lien avec les Responsables territoriaux PMI
- Animer l'équipe de responsables territoriaux de PMI et leur apporter du conseil technique dans leur champ d'intervention
- Participer à la réalisation du budget du service dans le respect des consignes posées et en lien avec le Service Budget et Fonctions Supports. Assurer le respect des règles budgétaires par les agents dont il assure la hiérarchie
- Développer une communication adaptée avec l'ensemble des partenaires y compris en interne. Promouvoir la participation des agents
- Vérifier l'adéquation entre les besoins et les moyens disponibles. Travailler à toutes les possibilités de mutualisation des moyens
- Assurer une mission de conseil pour les activités du service

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités territoriales, Gestion budgétaire et financière, Santé publique, Politique P.M.I.

Compétences professionnelles : Accompagnement de public en difficulté, Capacité d'analyse, Capacité d'animation de partenariats, Apprécier le stade de développement d'un enfant et repérer ses besoins, Examen des très jeunes enfants, Assurer une veille réglementaire et sanitaire

Attitudes professionnelles : Confidentialité, Empathie, Qualités rédactionnelles, Travailler en équipe

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : Permis B.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Poste ouvrant droit à 25 points de NBI. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Carte Tickets restaurant : 144,50 € par mois dont 60% pris en charge par le Département. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative ou attestation de réussite au concours) à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514 - 55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Valérie PECHOUTRE au 06 07 89 56 24.